



SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° 6

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - S. PUYO - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. LASSABE à JP CAZAUX
JM GUTIERREZ à L. GUYONNIE
E. DEITIEUX à C. DUFOUR
C. MARTIN à M. BECRET

Membres absents n'ayant pas donné procuration :

B. GERY
X.BAYLAC

Secrétaire de séance : J.DARRIGADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois compte tenu :

. Du départ en retraite de 5 agents (3 au service entretien des bâtiments et restauration scolaire, 1 au service espaces verts, 1 au service enfance/jeunesse),

. De la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de service de 3 emplois suite à une réorganisation du service entretien des bâtiments et restauration scolaire,

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Modification
du tableau des
emplois**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

. Que par délibération en date du 14 avril 2022, un emploi d'animateur coordonnateur jeunesse à temps complet relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B) a été créé. Compte tenu que le candidat retenu suite aux entretiens avec le jury de recrutement est un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (catégorie C), il y a lieu de supprimer l'emploi relevant du cadre d'emplois des animateurs (catégorie B),

Il propose au Conseil Municipal d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité de la façon suivante :

Services	Emplois supprimés
Service espaces verts	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Service Enfance/jeunesse	1 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
	1 Cadre d'emplois des animateurs à temps complet
TOTAL	3

► A compter du 1^{er} novembre 2022 :

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 adjoint technique à temps complet
	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 adjoint technique à temps non complet (24h30/semaine)
	1 adjoint technique à temps complet	1 adjoint technique à temps non complet (29h/semaine)
	1 adjoint technique à temps non complet (34h /semaine)	1 adjoint technique à temps complet
TOTAL	4	4

Considérant que la suppression d'un emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Technique,

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique dans sa séance du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
 Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 064-216401406-20221018-06_17_10_2022-DE

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;

Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 18 octobre 2022

Le Maire,

Francis GONZALEZ

